

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de L'AIGLE (Département de L'Orne - CC des Pays de L'AIGLE).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>23 septembre 2019</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble immobilier en état de friche industrielle « Friche Frénéhard et Michaux » composé de logements, de bureaux, d'ateliers et de dépôts couverts. Parcelles cadastrées section AE n°s 8, 10, 14, 303, 304 sises rue Louis Lethiec sur la commune de L'AIGLE et ZW n° 43 sise la mousse sur la commune de Saint Sulpice sur Rille pour une surface totale de <u>17 930 m²</u> .
URBANISME :	Zone UC au PLU
PROJET :	Après démolition dans le cadre du fonds friches, la commune a un projet à destination d'équipement public
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	8 octobre 2019 - avis favorable
PROPRIÉTAIRES:	COMMUNE DE L'AIGLE
ÉVALUATION DOMANIALE :	17 juin 2019.
IMPUTATION :	Compte n° 970 426 - L'AIGLE « Site Frénéhard et Michaux » Enveloppe projet : 288 750 €

ROUEN le 10 octobre 2019

Le Directeur Général,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

25 OCT. 2019